

7 octobre 2025

Langue de l'original : français

COI FOCUS

GUATEMALA

Violences contre les femmes

Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé, conformément aux [lignes directrices de l'Union européenne](#) pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et aux dispositions légales en vigueur, par le département de recherche d'information sur les pays d'origine (Cedoca) du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Il vise à fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique et n'exprime aucune opinion. Il ne prétend pas apporter de réponse définitive quant au bien-fondé d'une demande de protection internationale.

Ce document a été élaboré, dans un délai imparti, sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. Le Cedoca s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents relatifs au sujet du présent document COI mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné dans le présent document ne préjuge pas de son inexistence. Toutes les sources utilisées sont référencées.

This COI product was produced by Cedoca, the country of origin information research unit of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons (CGRS). It follows the [Common EU Guidelines](#) for processing country of origin information (April 2008) and was drafted in accordance with applicable legal provisions. It aims to provide information for the processing of individual applications for international protection. It does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of applications for international protection.

This report was prepared within an allotted timeframe, using a wide range of carefully selected public information with a constant attention to crosschecking sources. While Cedoca has endeavoured to cover all aspects relevant to the subject of this COI report, the information provided is not necessarily exhaustive. The absence of a specific event, person or organisation from this report should not be taken to imply that the event did not take place or that the person or organisation does not exist. All sources are referenced.

Résumé

Les violences contre les femmes sont largement répandues et ont eu tendance à augmenter au cours des dernières années. Elles comprennent notamment des violences sexuelles (les plus prévalentes), des disparitions forcées, des tortures, des formes d'esclavage, des grossesses non désirées, des mariages précoces et des féminicides. Les femmes qui portent plainte sont issues des classes inférieures à moyennes. Les auteurs proviennent la plupart du temps du cercle familial, mais parfois aussi de gangs, du narcotrafic, ou encore du monde politique. Enfin, des instances étatiques sont également parfois citées parmi les auteurs.

Entre 1999 et 2016, le pays s'est doté d'un ensemble de lois défendant les droits des femmes. De nombreuses associations de la société civile guatémaltèque soutiennent les femmes. L'Etat a élaboré un plan d'action visant à prévenir et éradiquer les violences envers les femmes. Ce plan est mis en œuvre par un nombre important d'instances actives tant dans les domaines de la prévention, que de la protection.

Plusieurs sources relativisent l'effectivité des moyens de recours pour les victimes. La justice du Guatemala souffre de nombreux maux, parmi lesquels le manque d'indépendance, la corruption, le degré élevé d'impunité, le manque de moyens et de personnel ainsi que la longueur des procédures. Toutefois, des condamnations sont prononcées et des mesures de protection sont octroyées.

Summary

Violence against women is widespread and has increased in recent years. It includes sexual violence (the most prevalent form), enforced disappearances, torture, forms of slavery, unwanted pregnancies, early marriages and femicides. Women who file complaints tend to come from the lower to middle classes. Perpetrators are mostly from the family circle, but can also be from gangs, drug trafficking or the political world. State authorities are also sometimes cited as perpetrators.

Between 1999 and 2016, the country passed a series of laws to protect women's rights. Many Guatemalan civil society organisations support women. The state has developed an action plan to prevent and eradicate violence against women. This plan is being implemented by numerous bodies involved in both prevention and protection.

The effectiveness of the remedies available to victims is questioned by several sources. The Guatemalan justice system suffers from many problems, including a lack of independence, corruption, high levels of impunity, insufficient resources and personnel, and lengthy proceedings. Nevertheless, convictions are handed down and protective measures are granted.

Table des matières

Résumé	2
Summary	2
Liste des sigles	4
Introduction	6
1. Violences	7
1.1. Nature des violences	7
1.2. Victimes et auteurs	8
2. Dispositifs de soutien aux victimes	9
2.1. Cadre juridique	9
2.2. Cadre associatif	10
2.3. Cadre étatique	10
3. Effectivité des démarches	12
Annexes	17
Bibliographie	19

Liste des sigles

AI	Amnesty International
AMG	Asociación de Mujeres de Guatemala (Association des femmes du Guatemala)
ASOGEN	Asociación Generando Equidad, Liderazgo y Oportunidades (Association qui génère équité, leadership et opportunités)
CAIMU	Centro de Apoyo Integral para Mujeres Sobrevivientes de Violencia (Centres de soutien intégral pour les femmes ayant survécu à des violences)
CICAM	Centro de Investigación, Capacitación, Apoyo a la Mujer y Juventudes (Centre de recherche, de formation et de soutien aux femmes et aux jeunes)
CIDH	Commission interaméricaine aux droits humains
CIEN	Centro de Investigaciones Económicas Nacionales (Centre d'études économiques nationales)
CONAPREVI	Coordinadora Nacional para la Prevención de la Violencia Intrafamiliar y Contra las Mujeres (Coordination nationale pour la prévention de la violence familiale et contre les femmes)
Conavigua	Coordinadora Nacional de Viudas de Guatemala (Coordination nationale des veuves du Guatemala)
DEIC	División Especializada de Investigación Criminal (Division spéciale des enquêtes criminelles)
DEMI	Defensoría de la Mujer Indígena (Bureau de défense des droits des femmes indigènes)
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
GAM	Grupo de Apoyo Mutuo (Groupe de soutien mutuel)
GGM	Grupo Guatemalteco de Mujeres (Groupe guatémaltèque de femmes)
HRW	Human Rights Watch
INACIF	Instituto Nacional de Ciencias Forenses (Institut national de médecine légale)
LGBTI	Lesbiennes, gays, personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées
MAIMI	Modelo De Atención Integral Para Las Mujeres Víctimas De Violencia I'X Kem (Modèle de prise en charge intégrale pour les femmes victimes de violence I'X Kem)
MP	Ministerio Público (ministère public)
MTM	Mujeres Transformando el Mundo (Femmes transformant le monde)
OAV	Oficina de Atención a la Víctima (Bureau d'assistance aux victimes)
OEA	Organisation des États américains
ONG	Organisation non gouvernementale
OSAR	Observatorio en Salud Sexual y Reproductiva (l'Observatoire guatémaltèque de la santé sexuelle et reproductive)
PDH	Procuraduría de los Derechos Humanos (Bureau du médiateur pour les droits humains)
PGN	Procuraduría General de la Nación (Procuraduría General de la Nación)

PLANOVI	Plan Nacional para la Prevención y Erradicación de la Violencia contra las Mujeres (Plan national pour la prévention et l'éradication de la violence à l'égard des femmes)
PNC	Policía Nacional Civil (Police nationale civile)
RENAP	Registro Nacional de las Personas (Registre national des personnes)
SEPREM	Secretaría Presidencial de la Mujer (Secrétariat présidentiel à la condition féminine)
SVET	Secretaría contra la Violencia Sexual, Explotación y Trata de Personas (Secrétariat contre la violence sexuelle, l'exploitation et la traite de personnes)

Introduction

La présente recherche a pour objectif de présenter un tableau des violences contre les femmes au Guatemala, les mécanismes de soutien qui existent et leur effectivité. Elle n'aborde pas les aspects de genre liés à l'emploi, l'éducation, la santé et la politique.

Elle couvre la période allant de janvier 2024 à septembre 2025.

La première partie dresse un aperçu des violences subies, ainsi que des victimes et des auteurs. La partie suivante présente les cadres juridique, associatif et étatique à la disposition des victimes de violences. La dernière partie s'intéresse à l'effectivité des démarches des victimes pour se défendre.

Le Cedoca a puisé ses informations dans des rapports d'organisations internationales, nationales, d'instances onusiennes, d'associations locales et dans des articles de la presse nationale. Il a également consulté plusieurs associations actives dans la défense des droits des femmes au sujet de l'effectivité des démarches que peuvent entreprendre les victimes. Les associations ayant répondu aux sollicitations du Cedoca sont l'Association qui génère équité, leadership et opportunités (Asociación Generando Equidad, Liderazgo y Oportunidades, ASOGEN)¹, l'Association des femmes du Guatemala (Asociación de Mujeres de Guatemala, AMG)² et la Fondation survivantes (Fundación Sobrevivientes)³. Parfois, ces associations ont spontanément fourni des renseignements supplémentaires, que le Cedoca a intégrés dans la recherche.

La recherche documentaire a été clôturée le 23 septembre 2025.

¹ Voir : ASOGEN, s.d., [url](#)

² Voir : AMG, s.d., [url](#)

³ Voir : Fundación Sobrevivientes, s.d., [url](#)

1. Violences

1.1. Nature des violences

La violation des droits des femmes (en particulier les droits à la vie et à l'intégrité physique) est une pratique récurrente au Guatemala, qui a considérablement augmenté au cours des dernières années, d'après un article publié dans une revue de sciences sociales en mars 2025⁴. Claudia Hernández, directrice de la Fondation Survivantes (Fundación Sobrevivientes), signale au Cedoca que, dans de nombreuses régions du pays, la violence envers les femmes est considérée comme normale, « il s'agit d'une façon de corriger, et la violence exercée contre les femmes sert à les éduquer et les protéger car elles sont faibles » [traduction⁵]⁶.

Un rapport sur les violences sexuelles en particulier, publié par Human Rights Watch (HRW) en février 2025, indique que les vastes incohérences dans les chiffres fournis par diverses instances étatiques rendent difficile d'évaluer précisément l'ampleur du problème⁷. Pour la première moitié de l'année 2024, la société civile a compté 206 décès par violence, dont 44 % catégorisés comme des féminicides⁸. En novembre 2024, l'Observatoire des femmes du ministère public avait enregistré 50.645 cas de violences contre les femmes, dont 723 cas de féminicides et de morts violentes⁹. Le site web du ministère public (Ministerio Público, MP) indique que le nombre de féminicides en 2023 était de 162 cas, de 127 cas en 2022, de 132 cas en 2021 et de 122 cas en 2020. D'après une étude relative aux droits des femmes au Guatemala publiée en mars 2025, au cours des cinq dernières années, il y a eu en moyenne 52 condamnations par an pour féminicide, dont 79 % impliquent une peine¹⁰.

La violence sexuelle constitue la forme la plus prévalente d'agression envers les femmes au Guatemala, selon le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)¹¹. Elle est aussi le délit le plus souvent dénoncé par les femmes, dont la moitié ont moins de 14 ans, d'après des chiffres au 31 décembre 2021, communiqués au Cedoca par l'Association des femmes du Guatemala (Asociación de Mujeres de Guatemala, AMG)¹². D'autres formes de violences contre les femmes sont rapportées, comme la torture, la traite et d'autres formes d'esclavage, souligne la directrice de l'AMG. Concernant la disparition forcée, le Centre de recherches économiques nationales (CIEN) fait état de 5.483 cas de femmes adultes disparues entre 2018 et le 31 décembre 2021, et de 883 cas de mineures pour la seule année 2021¹³.

Les taux de grossesses précoces restent élevés. Entre janvier et octobre 2024, 46.557 naissances ont été signalées concernant des mères âgées entre 15 et 19 ans, et 1.650 concernant des mères âgées de moins de 14 ans. Selon le droit pénal guatémaltèque, toutes les grossesses chez les filles de moins de 14 ans sont considérées comme résultant de violences sexuelles¹⁴. Entre 2018 et 2024, le Registre national des personnes (RENAP) a recensé plus de 14.000 naissances concernant des mères âgées

⁴ Revista Análisis de la Realidad Nacional, 03/03/2025, p. 57, [url](#)

⁵ [...] es una forma de corregir y la violencia que se ejerce contra las mujeres es para educarlas y protegerlas debido a que son débiles.

⁶ Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025

⁷ HRW, 02/2025, pp. 71 – 72, [url](#)

⁸ HRW, 16/01/2025, [url](#)

⁹ ACNUDH, 21/01/2025, p. 14, [url](#)

¹⁰ Revista Análisis de la Realidad Nacional, 03/03/2025, p. 65, [url](#)

¹¹ UNFPA, 02/12/2024, [url](#)

¹² de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

¹³ de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

¹⁴ ACNUDH, 21/01/2025, p. 15, [url](#) ; HRW, 16/01/2025, [url](#) ; Freedom House, 2025, [url](#)

entre 10 et 14 ans (soit une moyenne de 2.000 naissances par an). La tendance se poursuit, avec 556 naissances chez des filles de la même tranche d'âge rapportées entre janvier et mars 2025, selon l'Observatoire guatémaltèque de la santé sexuelle et reproductive (Observatorio en Salud Sexual y Reproductiva de Guatemala, OSAR)¹⁵. La loi n'autorise l'avortement que lorsque la grossesse met la vie de la femme en danger. Cependant, l'accès à l'avortement légal s'avère difficile dans la pratique¹⁶. Les peines pour avortement illégal varient d'un à douze ans de prison¹⁷.

Les mariages en dessous de 18 ans sont interdits, mais la loi n'est pas appliquée rigoureusement, rapporte Freedom House¹⁸.

1.2. Victimes et auteurs

Il n'est pas possible de déterminer un profil des victimes de violences contre les femmes, selon Adilia de las Mercedes (AMG), car toute femme est susceptible d'en faire l'objet¹⁹. Selon Claudia Hernández (Fundación Sobrevivientes), les victimes qui portent plainte présentent plutôt le profil socio-économique suivant : elles disposent le plus souvent de revenus faibles ou moyens et leur niveau d'instruction varie, allant de l'analphabétisme à l'instruction moyenne, le niveau universitaire étant plus rare. La majorité de ces femmes méconnaissent les procédures juridiques.

La plupart des plaintes sont déposées dans la capitale, bien que d'autres régions enregistrent également un nombre élevé de dépositions.

À l'inverse, les victimes issues des couches supérieures de la population sont celles qui dénoncent le moins les faits de violence. Même si elles ont les moyens de payer un avocat, elles préfèrent généralement chercher des alternatives à un dépôt de plainte formel.²⁰ Adilia de las Mercedes fait en outre mention d'une forme d'intersectionnalité avec, par exemple, une « persécution politique » [traduction²¹], ou diverses discriminations, qui accroissent la probabilité de violence²². A ce sujet, Amnesty International (AI) précise que les femmes qui travaillent dans les domaines de la justice et de la défense des droits humains peuvent faire l'objet, entre autres, de poursuites judiciaires et d'attaques mysogynes (y compris en ligne)²³.

Si la grande majorité des violences ont lieu dans le contexte intrafamilial, et plus particulièrement au sein du couple, explique Adilia de las Mercedes, de nombreuses violences sont dues aux gangs, aux cartels et à d'autres acteurs du crime organisé²⁴. Claudia Hernández (Fundación Sobrevivientes) et Danessa Luna (ASOGEN) estiment que, dans le cas où l'auteur des violences est un membre de gang, un narcotrafiquant, un politicien ou une autre personne puissante, la situation peut justifier une demande d'asile (voir [3. Effectivité des démarches](#))²⁵. Des sources mentionnent parfois aussi des représentants de l'Etat parmi les responsables de violences contre les femmes. Cette responsabilité

¹⁵ AI, 06/06/2025, [url](#)

¹⁶ Freedom House, 2025, [url](#)

¹⁷ HRW, 16/01/2025, [url](#)

¹⁸ Freedom House, 2025, [url](#) ; Girls not brides, 02/2024, p. 5, [url](#)

¹⁹ de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

²⁰ Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025, 19/08/2025

²¹ Persecución política

²² de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

²³ AI, 22/05/2024, p. 5, p. 20, [url](#)

²⁴ de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

²⁵ Luna D., directrice de l'ASOGEN, courrier électronique, 19/08/2025 ; Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025

de l'Etat peut s'inscrire dans un contexte de « persécution politique » évoquée *supra*²⁶. Elle peut également prendre la forme de l'action jugée insuffisante de l'Etat envers des femmes, spécifiquement en matière d'accès aux soins, à l'éducation, à la sécurité sociale, au soutien économique prévu dans le cadre du programme Vida²⁷ et à la justice²⁸. Enfin, la responsabilité de l'Etat s'entend également pour les agents de la sécurité publique impliqués dans la violence et la discrimination envers les femmes, incluant les lesbiennes, bisexuelles et transgenres²⁹. L'AMG précise que certains de ces agents ont commis des viols et participé à des enlèvements³⁰.

2. Dispositifs de soutien aux victimes

2.1. Cadre juridique

Le Guatemala s'est doté d'un nombre de lois protégeant les femmes contre diverses formes de violences :

- Loi sur la dignité et la promotion intégrale des femmes (Ley de Dignificación y Promoción Integral de las Mujeres) de 1999³¹;
- Loi contre le féminicide et autres formes de violence à l'égard des femmes (Ley contra el Feminicidio y otras Formas de Violencia contra la Mujer) de 2008³²;
- Loi contre la violence sexuelle, l'exploitation et la traite des êtres humains (Ley contra la Violencia Sexual, Explotación y Trata de Personas) de 2009³³;
- Loi visant à prévenir, sanctionner et éradiquer la violence familiale (Ley para Prevenir, Sancionar y Erradicar la Violencia Intrafamiliar) de 2016³⁴;
- Loi organique de l'Institut pour l'aide et l'assistance aux victimes (Ley Orgánica del Instituto para la Asistencia y Atención a la Víctima) de 2016³⁵;
- Loi sur la recherche immédiate des femmes disparues (Ley de Búsqueda Inmediata de Mujeres Desaparecidas) de 2016³⁶.

La loi sur l'éducation sexuelle (Ley de Educación Integral en Sexualidad) attend d'être votée³⁷.

²⁶ AI, 22/05/2024, pp. 21 - 22, [url](#)

²⁷ Le programme Vida est une initiative du ministère du développement social (Ministerio de Desarrollo Social, MINDES) qui prévoit une aide financière pour les filles de moins de 14 ans qui sont mères ou enceintes : HRW, 02/2025, pp. 64 - 68, [url](#)

²⁸ de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 08/09/2025, 25/08/2025, 10/09/2025 ; Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025, 19/08/2025, 18/09/2025 ; HRW, 02/2025, pp. 41 - 85, [url](#) ; HRW, 16/01/2025, [url](#) ; Freedom House, 2025, [url](#) ; Cristosal, 07/2024, p. 11, [url](#) ; HRW, 14/12/2023, [url](#)

²⁹ HRW, 19/03/2021, [url](#)

³⁰ Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 18/09/2025

³¹ Observatorio de Igualdad de Género de América Latina y el Caribe, s.d., [url](#) ; Revista Análisis de la Realidad Nacional, 03/03/2025, p. 63, [url](#)

³² Revista Análisis de la Realidad Nacional, 03/03/2025, p. 63, [url](#)

³³ Revista Análisis de la Realidad Nacional, 03/03/2025, p. 64, [url](#)

³⁴ Revista Análisis de la Realidad Nacional, 03/03/2025, p. 63, [url](#)

³⁵ Revista Análisis de la Realidad Nacional, 03/03/2025, p. 63, [url](#)

³⁶ Quorum, 22/09/2025, [url](#) ; Revista Análisis de la Realidad Nacional, 03/03/2025, p. 65, [url](#) ; MP, 09/2017, [url](#)

³⁷ AI, 29/04/2025, [url](#)

2.2. Cadre associatif

Le Guatemala compte plusieurs associations soutenant les femmes, parmi lesquelles :

- Association des femmes du Guatemala (Asociación de Mujeres de Guatemala, AMG)³⁸ ;
- Association qui génère équité, leadership et opportunités (Asociación Generando Equidad, Liderazgo y Oportunidades, ASOGEN)³⁹ ;
- Centre de recherche, de formation et de soutien aux femmes et aux jeunes (Centro de Investigación, Capacitación, Apoyo a la Mujer y Juventudes, CICAM)⁴⁰ ;
- Coordination nationale des veuves du Guatemala (Coordinadora Nacional de Viudas de Guatemala, Conavigua)⁴¹ ;
- Ipas⁴² ;
- Fundación Sobrevivientes⁴³ ;
- Groupe de soutien mutuel (Grupo de Apoyo Mutuo, GAM)⁴⁴ ;
- Groupe guatémaltèque de femmes (Grupo Guatemalteco de Mujeres, GGM)⁴⁵ ;
- Femmes transformant le monde (Mujeres Transformando el Mundo, MTM)⁴⁶ ;
- Observatorio en Salud Reproductiva⁴⁷ ;
- Red de No Violencia contra la Mujer⁴⁸ ;
- Son Niñas, No Madres⁴⁹.

2.3. Cadre étatique

Au Guatemala, le Plan national pour la prévention et l'éradication de la violence à l'égard des femmes (Plan Nacional para la Prevención y Erradicación de la Violencia contra las Mujeres, PLANNOVI) 2020-2029 constitue un outil essentiel pour aborder cette question de manière stratégique. Sa mise en œuvre nécessite la coordination des efforts et des ressources entre les acteurs gouvernementaux, intergouvernementaux et de la société civile. En mars 2024, le gouvernement a publié un plan d'action national sur le genre⁵⁰.

La Coordination nationale pour la prévention de la violence familiale et contre les femmes (Coordinadora Nacional para la Prevención de la Violencia Intrafamiliar y Contra las Mujeres, CONAPREVI)⁵¹, composée de représentants du secteur public et de la société civile, est chargée de coordonner, conseiller et promouvoir les politiques publiques visant à réduire la violence familiale et la violence à l'égard des femmes⁵².

³⁸ AMG, s.d., [url](#)

³⁹ CAIMUS-ASOGEN, 27/09/2024, [url](#)

⁴⁰ CICAM, s.d., [url](#) ; de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

⁴¹ Conavigua, s.d., [url](#)

⁴² Ipas, s.d., [url](#)

⁴³ Fundación Sobrevivientes, s.d., [url](#) ; La Hora, 08/03/2025, [url](#)

⁴⁴ EA-LA, 08/01/2025, [url](#)

⁴⁵ de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

⁴⁶ MTM, s.d., [url](#) ; de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025 ; AI, 06/06/2025, [url](#)

⁴⁷ AI, 06/06/2025, [url](#)

⁴⁸ EA-LA, 08/01/2025, [url](#)

⁴⁹ AI, 06/06/2025, [url](#)

⁵⁰ CONAPREVI, 11/2019, pp. 77-128, [url](#)

⁵¹ de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

⁵² SEPTEM, *Mecanismos de coordinación*, s.d., [url](#)

Le Secrétariat présidentiel à la condition féminine (Secretaría Presidencial de la Mujer, SEPREM) est chargé de conseiller et de coordonner les politiques publiques visant à promouvoir le développement intégral des femmes guatémaltèques⁵³.

Le Secrétariat contre la violence sexuelle, l'exploitation et la traite de personnes (Secretaría contra la Violencia Sexual, Explotación y Trata de Personas, SVET)⁵⁴ promeut des stratégies auprès des institutions publiques compétentes pour améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des femmes⁵⁵.

Plusieurs structures étatiques interviennent lorsque des femmes sont victimes de violences. Le gouvernement a par ailleurs pris des initiatives visant à leur venir en aide.

Le Modèle de prise en charge intégrale pour les femmes victimes de violence I'X Kem (Modelo de Atención Integral para las Mujeres víctimas de Violencia I'X Kem, MAIMI) est une initiative qui rassemble plus de 20 institutions gouvernementales dans l'objectif d'offrir une assistance spécialisée aux femmes victimes de violences. Ce modèle vise à garantir une prise en charge intégrale, rapide et humanisée des victimes, en facilitant leur accès aux services judiciaires, sanitaires et de protection sociale⁵⁶.

Les Centres de soutien intégral pour les femmes ayant survécu à des violences (Centros de Apoyo Integral para Mujeres Sobrevivientes de Violencia, CAIMUs)⁵⁷ sont des espaces répartis sur le territoire guatémaltèque et conçus pour offrir un soutien complet aux femmes victimes de violence, en leur fournissant des conseils, des informations et un accompagnement dans un environnement respectueux et confidentiel⁵⁸.

La police nationale civile (Policía Nacional Civil, PNC) intervient dans des situations de violence contre les femmes. La Division spéciale des enquêtes criminelles (División Especializada de Investigación Criminal, DEIC) mène des investigations sur les crimes relevant de la compétence du Bureau du procureur des femmes (la Fiscalía de la Mujer). Ce Bureau a pour mission de mettre fin à la violence physique, psychologique, sexuelle, économique ou à tout autre type de violence à l'encontre des femmes.

Le Bureau d'assistance aux victimes (Oficina de Atención a la Víctima, OAV) offre un soutien et un suivi aux femmes victimes de violences.⁵⁹

Lorsqu'un juge détermine qu'un délit a été commis, le bureau du procureur de district (Fiscalía de Distrito) active ses systèmes de sécurité et de protection des femmes et mène des poursuites pénales et des enquêtes à l'encontre des agresseurs présumés. Le pouvoir judiciaire est chargé de garantir l'accès des femmes à la justice et de rendre la justice de manière efficace, complète et adéquate⁶⁰.

L'Institut de la victime (Instituto de la Víctima) assiste les victimes en leur fournissant une assistance gratuite et des soins psychologiques, médicaux, sociaux et autres. Il fournit également une assistance et un accompagnement dans la procédure judiciaire, permettant quelques fois d'aboutir à une condamnation⁶¹.

⁵³ SEPREM, *Acerca de SEPREM*, s.d., [url](#) ; de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

⁵⁴ de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

⁵⁵ SVET, s.d., [url](#)

⁵⁶ La Hora, 08/03/2025, [url](#)

⁵⁷ de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

⁵⁸ AGN, 30/11/2024, [url](#)

⁵⁹ PNC [site web], s.d., [url](#) ; ASAD, 08/2024, [url](#)

⁶⁰ La Hora, 08/03/2025, [url](#) ; ASAD, 08/2024, [url](#)

⁶¹ Instituto de la Víctima, s.d., [url](#) ; ASAD, 08/2024, [url](#)

Le Bureau du médiateur pour les droits humains (Procuraduría de los Derechos Humanos, PDH) accueille les dénonciations de tout type de violation des droits humains, y compris les cas de violences à l'égard des femmes⁶².

L'Institut national de médecine légale (Instituto Nacional de Ciencias Forenses, INACIF) assiste les femmes en cas de violences sexuelles, en rassemblant les preuves nécessaires pour soutenir les enquêtes de manière scientifique⁶³.

Le Bureau de défense des droits des femmes indigènes (Defensoría de la Mujer Indígena, DEMI) dépend de la présidence de la république et fournit des conseils juridiques, des soins et des services sociaux aux femmes mayas, garifunas et xincas victimes de violences, de mauvais traitements, de discriminations, de harcèlement sexuel et d'autres violations de leurs droits qui nécessitent un accompagnement juridique⁶⁴.

Le ministère de la Santé publique (Ministerio de la Salud Pública), par le biais de ses centres de santé, hôpitaux et centres de soins permanents, fournit des soins médicaux complets aux femmes victimes de violences, dont celles à caractère sexuel⁶⁵.

Le Bureau du procureur général de la nation (pour les mineurs) (Procuraduría General de la Nación, PGN) encourage les démarches et les actions nécessaires pour obtenir une administration rapide et efficace de la justice⁶⁶.

Afin de pouvoir bénéficier de mesures de sécurité et/ou de protection, les victimes de violences intrafamiliales doivent porter plainte auprès de l'une des instances suivantes : le Bureau du procureur des femmes du ministère public, l'Unité de protection des droits de la femme du Bureau du procureur général de la nation, la police, les tribunaux de la famille et d'affaires pénales, les Buffets populaires⁶⁷ (*Bufetes populares*) et le Bureau du médiateur pour les droits humains⁶⁸.

Le ministère de l'Éducation a mis en place en mars 2024 une ligne d'assistance téléphonique (1510) pour signaler les violations des droits dans les écoles⁶⁹.

3. Effectivité des démarches

Suite à sa visite au Guatemala en juillet 2024, la Commission interaméricaine aux droits humains (CIDH) a conclu, à l'instar d'autres sources, que le pouvoir judiciaire est caractérisé par un manque d'indépendance et par la corruption⁷⁰.

Un degré élevé d'impunité est relevé par des sources défendant les droits humains⁷¹. Toutefois, 2.009 hommes ont été condamnés en 2024 pour des violences contre les femmes, selon Claudia Hernández (Fundación Sobrevivientes). Ces condamnations interviennent souvent après un délai de cinq ans ou

⁶² PDH [site web], s.d., [url](#) ; La Hora, 08/03/2025, [url](#)

⁶³ INACIF [site web], s.d., [url](#) ; ASAD, 08/2024, [url](#)

⁶⁴ DEMI, s.d., [url](#) ; ASAD, 08/2024, [url](#)

⁶⁵ ASAD, 08/2024, [url](#)

⁶⁶ ASAD, 08/2024, [url](#)

⁶⁷ Au Guatemala, les « buffets populaires » sont des entités appartenant aux centres d'administration de la justice (CAJ), dont la fonction principale est de fournir une assistance juridique gratuite dans les domaines suivants : civil, familial, violence intrafamiliale, travail et notarial, hors domaine pénal, aux personnes à faibles ressources économiques : SEICMSJ, 07/2008, p. 4, [url](#)

⁶⁸ SEPREM, 2024, p. 19, [url](#)

⁶⁹ AGN, 13/08/2024, [url](#) ; AGN, 14/03/2024, [url](#) ; Mingob, 13/03/2024, [url](#)

⁷⁰ AI, 29/04/2025, [url](#) ; ACNUDH, 21/01/2025, pp. 30-32, [url](#) ; HRW, 16/01/2025, [url](#) ; Freedom House, 2025, [url](#)

⁷¹ HRW, 02/2025, p. 70, [url](#) ; HRW, 16/01/2025, [url](#) ; EA-LA, 08/01/2025, [url](#) ; Freedom House, 2025, [url](#)

plus, et la plupart d'entre elles correspondent à une peine de prison avec sursis⁷². Le ministère public a accordé une mesure de protection dans 262 cas en 2025 et 824 cas en 2024⁷³. Ces mesures de protection se définissent comme « des instruments de protection, de garantie et de prévention accordés en cas de violence à l'égard des femmes et des enfants ou adolescents victimes d'infractions. Elles visent à assurer une protection complète et rapide, afin de prévenir ou d'empêcher un danger plus grave ou ultérieur à l'encontre de la victime, et elles sont octroyées [...] conformément au principe de diligence raisonnable et au droit d'accès à la justice » [traduction⁷⁴]. Une liste de ces mesures figure en [annexes](#)⁷⁵. Danessa Luna, directrice de l'ASOGEN, souligne que « de nombreux opérateurs de la justice travaillent correctement et appartiennent à un système étatique qui fonctionne » [traduction⁷⁶]⁷⁷.

Freedom House fait état de l'inefficacité des forces de police, dont de nombreux agents violent régulièrement la loi et les droits des citoyens⁷⁸. Adilia de las Mercedes affirme que l'Etat n'exerce pas un contrôle effectif sur ses forces de sécurité⁷⁹ et qu'un degré élevé de corruption règne dans la police⁸⁰. Bien que les plaintes pour violences contre les femmes soient parmi les plus fréquentes, elles sont peu suivies d'effet par le système judiciaire, selon un rapport de Cristosal publié en juillet 2024⁸¹. A la question de savoir si les plaintes sont suivies d'une enquête, Claudia Hernández (Fundación Sobrevivientes) répond que de nombreuses plaintes ne font pas l'objet d'une enquête tant que les femmes n'apportent pas de preuves. Certaines femmes ont relaté que des policiers avaient refusé de prendre leur plainte, en l'absence de traces visibles de coups, ou les avaient dissuadées de porter plainte⁸².

En août 2025, le Cedoca a consulté plusieurs associations de défense des droits des femmes pour savoir s'il y a des victimes qui, plus que d'autres, peuvent espérer une amélioration de leur situation suite à une plainte déposée auprès des autorités. Dans l'affirmative, le Cedoca souhaitait savoir s'il est possible d'en établir un profil reposant sur des caractéristiques en termes de niveau d'éducation, de ressources financières, de classe sociale, de lieu de résidence ou encore de connaissance des procédures. Le Cedoca a également demandé si les plaintes font l'objet d'une enquête.

Claudia Hernández répond ne pas pouvoir définir une catégorie de victimes qui pourraient plus que d'autres espérer une suite favorable à une plainte⁸³. Adilia de las Mercedes, qui dirige l'AMG, répond explicitement qu'il n'existe pas un profil partageant une série de caractéristiques (physiques, ethniques, sociales, professionnelles, d'âge, etc.)⁸⁴.

⁷² Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025

⁷³ Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025

⁷⁴ instrumentos de protección, garantía y prevención que se otorgan en casos de violencia en contra las mujeres y de la niñez o adolescencia víctima de delitos. Busca asegurar la protección en forma integral y rápida, a efecto de prevenir o impedir un peligro mayor o posterior en contra de la víctima, y se procura su otorgamiento [...], respondiendo además al principio de debida diligencia y al derecho de acceso a la justicia.

⁷⁵ SEPREM, 2024, p.4, [url](#)

⁷⁶ [...] hay muchos operadores de justicia que si están haciendo muy bien su trabajo y son parte de ese sistema de Estado que si funciona.

⁷⁷ Luna D., directrice de l'ASOGEN, courrier électronique, 19/08/2025

⁷⁸ Freedom House, 2025, [url](#)

⁷⁹ de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

⁸⁰ de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 10/09/2025

⁸¹ Cristosal, 07/2024, p. 11, [url](#)

⁸² Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025

⁸³ Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025, 19/08/2025

⁸⁴ de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

Rappelant « le manque de moyens de protection effective » [traduction⁸⁵], Adilia de las Mercedes énumère quelques-unes des principales difficultés dans l'accès à la justice, telles que :

- « 1. Absence de données ventilées fiables et de stratégies efficaces de prévention ;
- 2. Affaiblissement progressif de la Coordination nationale pour la prévention de la violence familiale et contre les femmes (CONAPREVI), qui ne dispose pas des ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs, à l'instar d'autres institutions pour les femmes ;
- 3. Insuffisance des ressources publiques allouées à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, en particulier aux services d'aide aux victimes, tels que les refuges et les centres d'aide intégrale aux femmes victimes de violence (CAIMUS)⁸⁶ ;
- 4. Manque de formation des agents de sécurité et de justice en matière de genre, d'intersectionnalité et de droits humains ;
- 5. Absence de protocoles d'enquête et de poursuite des cas de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles ;
- 6. Insuffisance des capacités opérationnelles des forces de sécurité pour enquêter et poursuivre les affaires ;
- 7. Persistance dans le système judiciaire de la stigmatisation sociale, à travers la prévalence des stéréotypes et des préjugés sexistes, qui affectent gravement la crédibilité des femmes ;
- 8. Insécurité pour les agents de police et les professionnels du droit engagés dans la justice pour les femmes (ce qui a conduit nombre d'entre eux à l'exil) ;
- 9. Incapacité institutionnelle à traiter le nombre de plaintes déposées ;
- 10. Sanctions légères infligées dans les cas de violations graves des droits des femmes ;
- 11. Absence de mécanismes efficaces de réparation et de réinsertion sociale pour les auteurs » [traduction⁸⁷]⁸⁸.

Le délai entre une déposition et une condamnation peut atteindre, d'après Claudia Hernández, cinq à huit années et ce, quelles que soient les ressources financières de la victime. Les délais élevés poussent certaines victimes – en outre sous pression des agresseurs dans certains cas – à abandonner les démarches⁸⁹.

⁸⁵ la carencia de medios de protección efectiva

⁸⁶ L'AMG a été informée de diverses attaques armées sur des CAIMUS et des cas de victimes hébergées pour une durée allant jusqu'à deux ans, au cours desquels l'Etat n'est pas parvenu à réduire le danger pour elles, les forçant à l'exil : de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

⁸⁷ 1. Ausencia de datos desglosados fiables y de estrategias efectivas de prevención; 2. Debilitamiento progresivo de la Coordinadora Nacional para la Prevención de la Violencia Intrafamiliar y Contra las Mujeres (CONAPREVI), que no cuenta con los recursos necesarios para llevar a cabo sus objetivos, así como de otras instituciones para las mujeres. 3. Insuficiencia de los recursos estatales asignados al abordaje de la VCM, en especial a los servicios de apoyo a las víctimas, tales como los albergues y los Centros de Apoyo Integral para Mujeres Sobrevivientes de Violencia (CAIMUS); 4. Falta de formación de los operadores de seguridad y justicia en materia de género, interseccionalidad y de derechos humanos; 5. Falta de protocolos de investigación y enjuiciamiento de los casos de violencia de género contra las mujeres y las niñas; 6. Insuficiente capacidad operativa de las fuerzas de seguridad para investigar y procesar los casos; 7. Persistencia en el sistema judicial de estigmatización social, a través de la prevalencia de estereotipos y prejuicios de género, que afectan gravemente a la credibilidad de las mujeres. 8. Inseguridad para operadores policiales y jurídicos afines a la justicia para las mujeres (lo que les ha valido a muchos y muchas de ellas el exilio); 9. Incapacidad institucional de afrontar el número de denuncias que se interponen; 10. Sanciones leves impuestas en casos de graves vulneraciones de derechos de las mujeres; 11. Ausencia de mecanismos efectivos de reparación del daño para las víctimas y de reinserción social de los responsables.

⁸⁸ de las Mercedes A., directrice de l'AMG, courrier électronique, 25/08/2025

⁸⁹ Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025, 19/08/2025

La directrice de la Fundación Sobrevivientes explique que certaines femmes cherchent de l'aide par d'autres moyens qu'une plainte, par exemple en séjournant dans des refuges, en changeant de domicile ou en quittant le pays⁹⁰.

Comme évoqué *supra* ([1.2. Victimes et auteurs](#)), Claudia Hernández (Fundación Sobrevivientes) et Danessa Luna (ASOGEN) estiment que, dans le cas où l'auteur des violences est un membre de gang, un narcotrafiquant, un politicien ou une autre personne puissante, la victime peut se retrouver dans une situation telle qu'une demande d'asile peut se justifier⁹¹. A ce sujet, Claudia Hernández évoque « des cas à risque élevé » [traduction⁹²]⁹³. Danessa Luna explique que dans ces cas, les agresseurs disposent de plus de pouvoir et de moyens économiques que l'Etat. En d'autres mots, la demande d'asile intervient « quand il n'y a pas de possibilité de recours interne et que la capacité de protection que doit offrir l'Etat est dépassée par des groupes plus forts » [traduction⁹⁴]⁹⁵. Plus les agresseurs disposent d'argent et de pouvoir, moins les femmes osent porter plainte, mais lorsqu'elles le font, elles sont nombreuses à devoir quitter le pays, précise encore Claudia Hernández⁹⁶. Suite à ces déclarations, le Cedoca a demandé le 8 septembre 2025 par courrier électronique à la Fundación Sobrevivientes, à l'AMG et à l'ASOGEN si elles avaient été sollicitées depuis janvier 2024 pour des cas particuliers de femmes victimes de violences émanant d'un membre de gang, d'un narcotrafiquant, d'un politicien, ou d'une autre personne puissante et n'ayant pas de possibilité de recours au Guatemala.

L'association AMG a répondu par l'affirmative. Les cas de femmes qu'elle a soutenus n'avaient pas eu d'accès effectif à la justice au Guatemala pour de nombreuses raisons, dont elle présente quelques exemples :

- « - parce que ce sont les agents de l'État eux-mêmes qui exerçaient la persécution ;
- parce que les agents persécuteurs – par exemple, le crime organisé et les multinationales – agissaient en collusion avec l'État ;
- parce que les femmes ont une méfiance chronique envers les institutions de l'État ;
- parce que l'État est incapable de protéger les femmes qui portent plainte contre d'éventuelles représailles ;
- parce que le déplacement interne n'est pratiquement jamais suffisant, dans aucun cas, comme mécanisme de protection efficace au Guatemala » [traduction⁹⁷]⁹⁸.

⁹⁰ Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025

⁹¹ Luna D., directrice de l'ASOGEN, courrier électronique, 19/08/2025 ; Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025

⁹² casos de alto riesgo

⁹³ Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025

⁹⁴ cuando ya no hay recurso interno y la capacidad de protección que debe dar el Estado es rebasada por grupos más fuertes

⁹⁵ Luna D., directrice de l'ASOGEN, courrier électronique, 19/08/2025

⁹⁶ Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025

⁹⁷ Porque eran los propios agentes estatales quienes ejercían la persecución; Porque los agentes perseguidores – por ejemplo, crimen organizado y multinacionales– actuaban en colusión con el Estado ; Porque las mujeres tienen una desconfianza crónica en las instituciones del Estado ; Porque el Estado es incapaz de proteger de posibles venganzas a las mujeres que denuncian ; Porque el desplazamiento interno no es suficiente, prácticamente en ningún caso, como mecanismo de protección efectiva en Guatemala.

⁹⁸ de las Mercedes A., directrice de l'Asociación de Mujeres de Guatemala (AMG), courrier électronique, 08/09/2025

L'AMG a précisé recevoir plus de sollicitations de ce type qu'elle ne peut traiter. Elle se fixe un plafond de cinquante dossiers par an. Elle a ajouté que les instances étatiques devant offrir des recours aux femmes sont minées par la corruption et la négligence, surtout la police⁹⁹.

La Fundación Sobrevivientes a également répondu par l'affirmative, sans toutefois préciser le nombre des cas qu'elle a traités. Sa directrice expose quelques manquements de l'Etat :

« Même si nous disposons d'un parquet, de tribunaux et de cours spécialisés, les procédures judiciaires sont très lentes en raison du nombre élevé de plaintes. Il existe certes des foyers d'accueil ou des refuges, mais ils sont peu nombreux et ne couvrent pas tous les départements, de sorte que la durée du séjour y est limitée. La police est affaiblie, car elle dispose de peu d'agents pour couvrir l'ensemble du territoire national, les salaires sont bas et les conditions de travail précaires, ce qui a conduit certains agents à commettre des actes de corruption et à transmettre des informations à des groupes criminels. Certains sont également des agresseurs qui ont commis des viols, participé à des enlèvements et violé physiquement leurs partenaires. Pour ces raisons, la population se méfie beaucoup. Il existe des cas où les menaces des gangs sont très fortes, où ils ont tué les plus jeunes et violé les femmes, où des familles entières ont dû quitter le pays » [traduction¹⁰⁰]¹⁰¹.

L'ASOGEN, quant à elle, a répondu ne pas avoir été confronté à de tels cas en 2024¹⁰².

Selon une étude consacrée aux droits des femmes au Guatemala publiée en mars 2025, la violence, la traite, l'exploitation, le féminicide, la discrimination et l'inégalité persistent au quotidien malgré un cadre juridique renforcé par des décrets visant à prévenir, sanctionner et éradiquer la violence fondée sur le genre¹⁰³.

Les obstacles à la dénonciation et à la poursuite judiciaire des violences sexuelles sont particulièrement marqués pour les filles issues de communautés rurales et autochtones, ainsi que pour les filles handicapées, qui sont toutes confrontées à des entraves supplémentaires, selon HRW¹⁰⁴.

⁹⁹ de las Mercedes A., directrice de l'Asociación de Mujeres de Guatemala (AMG), courrier électronique, 10/09/2025

¹⁰⁰ Aunque contamos con fiscalía, juzgados y tribunales especializados los procesos legales son muy lentos por la alta demanda de denuncias, aunque existen albergues o casas refugios son pocos y no hay en todos los departamentos, entonces el tiempo que pueden estar es poco. Tenemos debilidad de la Policía que cuenta con pocos agentes para cubrir a nivel nacional, el salario es bajo y están en condiciones precarias esto ha provocado que algunos cometan acciones de corrupción y que pasen información a grupos criminales, también algunos son los agresores que han cometido violaciones, participado en secuestros y violentando físicamente a sus parejas, por estos motivos existe mucha desconfianza de la población..Existen casos donde las amenazas de pandillas es muy fuerte, que han matado a los más jóvenes y violado a las mujeres, que familias enteras han tenido que salir del país.

¹⁰¹ Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 18/09/2025

¹⁰² Luna D., directrice de l'ASOGEN, courrier électronique, 11/09/2025

¹⁰³ Revista Análisis de la Realidad Nacional, 03/03/2025, p. 64, [url](#)

¹⁰⁴ HRW, 02/2025, pp. 74 – 84, [url](#)

Annexes

Annexe 1 : Instances étatiques de soutien aux victimes¹⁰⁵

Cuando una de nosotras es violentada, debemos denunciar y hacer valer nuestros derechos; sólo así evitaremos que nos vuelva a pasar.

Instituciones responsables de garantizar la protección y el acceso a la justicia de las mujeres:

 Cuando un juez determina que existe un hecho delictivo, la Fiscalía de Distrito del Ministerio Público activa sus sistemas de seguridad y protección hacia las mujeres y realiza las acciones de persecución penal, investigación y gestión en contra de sus agresores. 2ª. avenida 4-30 zona 1, Chimaltenango Teléfono: 7839-2571	 La Fiscalía de la Mujer del Ministerio Público, busca terminar con la violencia física, psicológica, sexual, económica o cualquier otro tipo de violencia contra la mujer. 8ª. Calle 5-58 zona 1, colonia Quintas los Aposentos	 El Organismo Judicial es la institución encargada de garantizar el acceso de las mujeres a la justicia, así como de impartir justicia de manera efectiva, integral y diferenciada. El Organismo Judicial tiene muchas oficinas en el país, la ubicación depende de donde se ubique el juzgado en el que se lleva tu caso.
 El Instituto Nacional de Ciencias Forenses brinda atención a las mujeres en casos de violencia y delitos sexuales, realizando las evaluaciones y reuniendo las pruebas necesarias para sustentar científicamente las investigaciones para la evaluación de los casos. 6ª. Avenida entra 6ª. y 7ª. Calles de la zona 1, Chimaltenango.	 La Policía Nacional Civil es parte del Ministerio de Gobernación y atiende a las mujeres a través de: - La Oficina de Atención a la Víctima (OAV) da apoyo y seguimiento a mujeres sobrevivientes de violencia. - La División Especializada de Investigación Criminal (DEIC), con la investigación de los delitos que persigue la Fiscalía de la Mujer. 1ª. Calle y 1ª. Avenida zona 1 Chimaltenango 53187021, 57849582	 El Instituto de la Víctima atiende a personas que han sido víctimas de algún delito brindando gratuitamente asistencia y atención psicológica, médica, social, entre otras. También brinda asistencia y acompañamiento en el proceso legal que permita una sentencia condenatoria. Interior Juzgado de Primera Instancia de Femicidio, 8ª. Calle Lote 59, Las Quintas Los Aposentos 1
 La DEMI brinda servicios de asesoría jurídica, atención y servicio social a mujeres mayas, garifunas y xincas sobrevivientes de violencia, malos tratos, discriminación, acoso sexual y otras violencias a sus derechos que requieran acompañamiento legal. 1ª. Avenida 2A-19 zona 5, Chimaltenango Tel: 7755-28-91	 El Ministerio de Salud Pública, a través de sus Centros de Salud, hospitales y Centros de Atención Permanente, presta atención integral médica a las mujeres sobrevivientes de violencia y delitos sexuales. 6ª. Avenida 9-26 zona 1 Tel: 7839-2123, 7839-7512	 La PGN promueve las gestiones y acciones necesarias para obtener la pronta y eficaz administración de la justicia. 4ª. Avenida 1-62 zona 4, Chimaltenango Tel: 7840-4763 Celular de turno: 3570-6893

El Estado tiene la obligación de proteger a las mujeres sobrevivientes de violencia, facilitar su acceso a la justicia responsabilizar y sancionar a los culpables.

¹⁰⁵ ASAD, 08/2024, [url](#)

Annexe 2 : Liste des mesures de sécurité et/ou de protection prévues à l'article 7 de la loi visant à prévenir, sanctionner et éradiquer la violence intrafamiliale¹⁰⁶

- Ordonner à l'agresseur présumé de quitter immédiatement le domicile commun. S'il résiste, la force publique sera utilisée.
- Ordonner la fréquentation obligatoire d'institutions proposant des programmes thérapeutiques et éducatifs créés à cette fin.
- Ordonner la perquisition du domicile lorsque la violence familiale met gravement en danger l'intégrité physique, sexuelle, patrimoniale ou psychologique de l'un de ses habitants.
- Interdire l'introduction ou la détention d'armes dans le domicile lorsqu'elles sont utilisées pour intimider, menacer ou causer des dommages à l'un des membres de la famille.
- Confisquer les armes en possession de l'agresseur présumé, même s'il dispose d'un permis de port d'arme.
- suspendre provisoirement l'autorité parentale et la garde des enfants mineurs de l'agresseur présumé.
- Ordonner à l'agresseur présumé de s'abstenir d'interférer, de quelque manière que ce soit, dans l'exercice de l'autorité parentale, l'éducation et l'éducation de ses enfants.
- suspendre le droit de visite de l'agresseur présumé à ses enfants, en cas d'agression sexuelle sur des mineurs.
- Interdire à l'agresseur présumé de perturber ou d'intimider tout membre de la famille.
- Interdire à l'agresseur présumé l'accès au domicile permanent ou temporaire de la personne agressée et à son lieu de travail ou d'étude.
- Fixer une obligation alimentaire provisoire, conformément aux dispositions du Code civil. Comme son nom l'indique, cette mesure est temporaire, dans l'attente de la procédure appropriée, telle que le procès oral pour la fixation d'une pension alimentaire, ou la signature d'un accord de pension alimentaire entre les parties, qui, en cas de non-respect, permet de recourir à une procédure d'exécution.
- Ordonner la saisie conservatoire des biens de l'agresseur présumé. Aucun dépôt de garantie n'est nécessaire pour appliquer cette mesure. À la discrétion de l'autorité judiciaire compétente, la saisie portera sur le logement familial et sur les biens nécessaires pour garantir l'obligation alimentaire en faveur de la personne agressée et des personnes à sa charge, conformément à la loi.
- Dresser un inventaire des biens mobiliers existant dans le logement, en particulier les biens ménagers ou autres qui servent de moyen de travail à la personne agressée.
- Accorder l'usage exclusif, pour une durée déterminée, des biens ménagers à la personne agressée. Le logement et les biens ménagers protégés par le régime du patrimoine familial doivent être particulièrement préservés.
- Ordonner à l'agresseur présumé de s'abstenir d'interférer dans l'utilisation et la jouissance des outils de travail de la personne agressée. Lorsque celle-ci est âgée de soixante (60) ans ou plus ou est handicapée, l'agresseur présumé ne doit pas interférer dans l'utilisation et la jouissance des outils indispensables à la victime pour subvenir à ses besoins ou s'intégrer dans la société.
- Ordonner à l'agresseur présumé de réparer en espèces les dommages causés à la personne agressée ou aux biens qui lui sont indispensables pour continuer à mener une vie normale. Cela comprend les frais de déménagement, les réparations immobilières, l'hébergement et les frais médicaux. Le montant sera versé selon les modalités et la procédure que l'autorité judiciaire jugera appropriées pour garantir son paiement [traduction].

¹⁰⁶ SEPREM, 2024, [url](#)

Bibliographie

Contacts directs

de las Mercedes A., directrice de l'Asociación de Mujeres de Guatemala (AMG), courrier électronique, 25/08/2025, 08/09/2025, 10/09/2025, adiliadelasmercedes@demos.legal

Hernández C., directrice exécutive de la Fundación Sobrevivientes, courrier électronique, 11/08/2025, 19/08/2025, 18/09/2025, direccion.ejecutiva@sobrevivientes.org

Luna D., directrice de l'Asociación Generando Equidad, Liderazgo y Oportunidades (ASOGEN), courrier électronique, 19/08/2025, 11/09/2025, direccion@asogen.org

Sources écrites et audiovisuelles

Agencia Guatemalteca de Noticias (AGN), 1, 2, 3, *Cuéntalo: alientan a los niños a denunciar violaciones a sus derechos*, 14/03/2024, <https://agn.gt/1-2-3-cuentalo-alientan-a-los-ninos-a-denunciar-violaciones-a-sus-derechos/> [consulté le 28/08/2025]

Agencia Guatemalteca de Noticias (AGN), *Cómo denunciar casos de violencia sexual en escuelas*, 13/08/2024, <https://agn.gt/como-denunciar-casos-de-violencia-sexual-en-escuelas/> [consulté le 28/08/2025]

Agencia Guatemalteca de Noticias (AGN), *Los Caimus: Refugios para mujeres víctimas de violencia en Guatemala*, 30/11/2024, <https://agn.gt/los-caimus-refugios-para-mujeres-victimas-de-violencia-en-guatemala/> [consulté le 28/08/2025]

Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos (ACNUDH), *2024 Situación de los derechos humanos en Guatemala*, 21/01/2025, https://oacnudh.org.gt/wp-content/uploads/2025/03/Informe_2024.pdf [consulté le 18/06/2025]

Amnesty International (AI), *World report 2024. Human rights in Guatemala*, 29/04/2025, <https://www.amnesty.org/en/location/americas/central-america-and-the-caribbean/guatemala/report-guatemala/> [consulté le 17/06/2025]

Amnesty International (AI), *Guatemala: The entire system against us: Criminalization of women justice operators and human rights defenders in Guatemala*, 22/05/2024, <https://www.amnesty.org/en/documents/amr34/7912/2024/en/>

Amnistía Internacional (AI), *Guatemala: Comité ONU pide garantías para que ninguna niña sea forzada a ser madre*, 06/06/2025, <https://www.amnesty.org/es/latest/news/2025/06/guatemala-comite-onu-garantias-para-ninas-no-madres/> [consulté le 05/08/2025]

Asociación de Mujeres de Guatemala (AMG), *Nosotras*, s.d., <http://mujeresdeguatemala.org/nosotras> [consulté le 05/08/2025]

Asociación Generando Equidad, Liderazgo y Oportunidades (ASOGEN), *Quiénes Somos*, s.d., <https://asogengt.org/quienes-somos-2/> [consulté le 05/08/2025]

Asociación Solidaria Andaluza de Desarrollo (ASAD), *Las mujeres no pedimos ayuda, exigimos justicia*, 08/2024, <https://asad.es/wp-content/uploads/2024/08/TRIFOLIAR-2-BAJA.pdf> [consulté le 05/08/2025]

Centro de Apoyo Integral para Mujeres Sobrevivientes de Violencia - Asociación Generando Equidad, Liderazgo y Oportunidades (CAIMUS-ASOGEN), *Servicio telefónico gratuito*, 27/09/2024, <https://asogengt.org/markup-image-alignment-2/> [consulté le 05/08/2025]

Centro de Investigación, Capacitación, Apoyo a la Mujer y Juventudes (CICAM), *CICAM*, s.d., <https://cicam.org.gt/> [consulté le 05/08/2025]

Coordinadora Nacional de Viudas de Guatemala (Conavigua), *Quiénes Somos*, s.d., <https://conavigua.org.gt/es/quienes-somos/> [consulté le 05/08/2025]

Coordinadora Nacional para la Prevención de la Violencia Intrafamiliar y contra las Mujeres (Conaprevi), *Plan Nacional para la Prevención y Erradicación de la Violencia contra las Mujeres 2020-2029 (Planovi)*, 11/2019, pp. 77-128, <https://seprem.gob.gt/wp-content/uploads/Planovi-2020-2029.pdf> [consulté le 29/07/2025]

Cristosal, *Policy Brief Guatemala*, 07/2024, p. 11, <https://cristosal.org/ES/wp-content/uploads/2024/07/Policy-Brief-Guatemala-ES.pdf> [consulté le 19/09/2025]

Defensoría de la Mujer Indígena (DEMI), *Quienes somos*, s.d., <https://www.demi.gob.gt/-quienes-somos-.html> [consulté le 28/08/2025]

Entreamigos - Lagun Artean (EA-LA), *Violencia Contra las Mujeres en Guatemala: Un Continuum de Abusos y Lucha por Justicia*, 08/01/2025, <https://www.lagungt.org/violencia-mujeres-guatemala/> [consulté le 28/08/2025]

Fondo de Población de las Naciones Unidas (UNFPA), *Cero violencia contra las mujeres: un compromiso de toda la sociedad*, 02/12/2024, <https://guatemala.unfpa.org/es/news/cero-violencia-contra-las-mujeres-un-compromiso-de-toda-la-sociedad> [consulté le 28/08/2025]

Freedom House, *Guatemala: Freedom in the World 2025 Country Report*, 2025, <https://freedomhouse.org/country/guatemala/freedom-world/2025> [consulté le 17/06/2025]

Fundación Sobrevivientes, *Sobre nosotras*, s.d., <https://sobrevivientes.org/sobre-nosotras/> [consulté le 05/08/2025]

Girls not brides, *EL IMPACTO DE LA LEY EN LOS MATRIMONIOS Y LAS UNIONES INFANTILES, TEMPRANAS Y FORZADAS (MUITF) Y LOS DERECHOS DE LAS NIÑAS Y ADOLESCENTES*, 02/2024, https://www.girlsnotbrides.org/documents/2145/Impacto_de_la_ley_en_los_MUITF_I0u69Bv.pdf [consulté le 26/09/2025]

Human Rights Watch (HRW), *World Report 2025: Rights Trends in Guatemala*, 16/01/2025, <https://www.hrw.org/world-report/2025/country-chapters/guatemala> [consulté le 17/06/2025]

Human Rights Watch (HRW), *"Forced to Give Up on Their Dreams" Sexual Violence against Girls in Guatemala*, 02/2025, https://www.hrw.org/sites/default/files/media_2025/02/guatemala0225web_0.pdf [consulté le 23/09/2025]

Human Rights Watch (HRW), *Guatemala Should Do More for LGBT People*, 19/03/2021, <https://www.hrw.org/news/2021/03/19/guatemala-should-do-more-lgbt-people> [consulté le 23/09/2025]

Human Rights Watch (HRW), *World Report 2024: Guatemala*, 14/12/2023, <https://www.hrw.org/world-report/2024/country-chapters/guatemala> [consulté le 23/09/2025]

Instituto de la Víctima, *Sobre nosotros*, s.d., <https://institutodelavictima.gob.gt/quienes-somos/> [consulté le 28/08/2025]

Instituto Nacional de Ciencias Forenses (INACIF) [site web], s.d., <https://www.inacif.gob.gt/> [consulté le 28/08/2025]

Ipas, s.d., <https://ipaslac.org/> [consulté le 05/08/2025]

La Hora, *Conoce las instituciones que brindan apoyo a mujeres víctimas de violencia en Guatemala*, 08/03/2025, <https://lahora.gt/nacionales/jecena/2025/03/08/conoce-las-instituciones-que-brindan-apoyo-a-mujeres-victimas-de-violencia-en-guatemala/> [consulté le 05/08/2025]

Ministerio de Gobernación (Mingob), *Lanzan campaña para prevenir la violencia contra la niñez*, 13/03/2024, <https://mingob.gob.gt/lanzan-campana-para-prevenir-la-violencia-contra-la-ninez/> [consulté le 28/08/2025]

Ministerio Público (MP), *LEY DE BÚSQUEDA INMEDIATA DE MUJERES DESAPARECIDAS DECRETO 9-2016*, 09/2017, <https://iqm.gob.gt/wp-content/uploads/2017/09/Ley-Mujeres-Desaparecidas.pdf> [consulté le 26/08/2025]

Mujeres Transformando al Mundo (MTM), *Inicio*, s.d., <https://mujerestransformandoelmundo.org/> [consulté le 05/08/2025]

Observatorio de Igualdad de Género de América Latina y el Caribe, *Guatemala. Portada país*, s.d., <https://oig.cepal.org/es/portada-pais?country=GTM> [consulté le 05/08/2025]

Policía Nacional Civil (PNC) [site web], s.d., <https://pnc.gob.gt/> [consulté le 28/08/2025]

Procuraduría de los Derechos Humanos (PDH) [site web], s.d., <https://www.pdh.org.gt/> [consulté le 28/08/2025]

Quorum, *¿Por qué no avanza la ley de Educación Integral en Sexualidad?*, 22/09/2025, https://quorum.gt/vida/educacion-tecnologia/no_avanza_educacion_integral_sexualidad/ [consulté le 23/09/2025]

Revista Análisis de la Realidad Nacional, *Derechos humanos de las mujeres en Guatemala: una síntesis de sus avances*, 03/03/2025, https://rarn.usac.edu.gt/wp-content/uploads/2025/03/RD_270_Derechos-humanos-de-las-mujeres-en-Guatemala-una_55-66.pdf [consulté le 05/08/2025]

Secretaría contra la Violencia Sexual, Explotación y Trata de Personas (SVET), *Conoce más sobre la SVET*, s.d., <https://svet.gob.gt/quienes-somos/> [consulté le 28/08/2025]

Secretaría Ejecutiva de la Instancia Coordinadora de la Modernización del Sector Justicia (SEICMSJ), *Manual de normas y procedimientos bufetes populares de los centros de administración de justicia –CAJs*, 07/2008, <http://seij.gob.gt/udisep/2016/Art.06/MANUAL8.pdf> [consulté le 28/08/2025]

Secretaría Presidencial de la Mujer (SEPREM), *Acerca de SEPREM*, s.d., <https://seprem.gob.gt/acerca-de-seprem/> [consulté le 28/08/2025]

Secretaría Presidencial de la Mujer (SEPREM), *Guía teórico conceptual de medidas de seguridad para mujeres víctimas de violencia*, 2024, https://seprem.gob.gt/wp-content/uploads/02-008-GUIA_TEORICO-CONCEPTUAL_DE_MEDIDAS_DE_SEGURIDAD_VCM.pdf [consulté le 28/08/2025]

Secretaría Presidencial de la Mujer (SEPREM), *Mecanismos de coordinación*, s.d., <https://seprem.gob.gt/mecanismos-de-coordinacion/> [consulté le 28/08/2025]

Sources consultées

Les contacts (tentatives de contact) avec ces personnes n'ont donné aucun résultat :

Asociación Grupo Integral de Mujeres Sanjuaneras (AGIMS)

Mujeres Transformando el Mundo (MTM)